

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

BOURSE D'ÉTUDES - TRIMESTRE _____

Programme d'études : _____

Attendu que le statut de boursier est généralement caractérisé par les critères suivants :

- Les travaux effectués par le/la boursier.ère doivent être reliés directement à la poursuite de ses études et à l'obtention de son diplôme (travaux de recherche en relation avec le projet de thèse ou de mémoire).
- Le « travail » est évalué suivant des critères pédagogiques seulement.
- Le montant versé, à titre de bourse, doit constituer une aide financière aux études et non pas une rémunération pour un travail spécifique.

Par la présente, le/la boursier.ère ainsi que le/la responsable du budget (UBR) reconnaissent que le/la boursier.ère est inscrit.e. comme étudiant.e au programme d'études, ci-dessus mentionné, et que les montants versés à l'étudiant.e constituent une bourse pour ce/te dernier.ère. À moins d'avis contraire, le montant entier fera l'objet d'un unique versement lors du prochain cycle de paye.

Le/la boursier.ère ainsi que le/la responsable du budget (UBR) reconnaissent que la période couverte par la présente bourse ne sera pas prise en considération par un éventuel employeur, comme expérience pertinente de travail, puisqu'il s'agit d'aide financière aux études et non de salaire. De plus, le/la boursier.ère ainsi que le/la responsable du budget (UBR) reconnaissent que l'acceptation préalable ou ultérieure de financement comme salarié.e plutôt que comme boursier.ère, pour des activités d'assistantat de recherche reliées directement au programme d'études ci-dessus mentionné, pourrait affecter son statut de boursier.ère et faire l'objet d'une contestation par les ministères du Revenu.

Enfin, le/la boursier.ère ainsi que le/la responsable du budget (UBR) reconnaissent que, dans l'éventualité d'une contestation par les ministères du Revenu dans laquelle ces derniers prouvent que l'étudiant.e aurait dû être considéré.e à titre d'employé.e salarié.e, les ministères réclameront la part de l'employeur et celle de l'employé.e ainsi que des intérêts sur ces sommes à la Régie des rentes du Québec (RRQ), au régime d'assurance-emploi (AE), à la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ), à la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST), au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) ou à tout autre régime d'avantages sociaux. Des pénalités pour paiements tardifs pourront également y être ajoutées. Le/la responsable du budget (UBR) accepte de payer la totalité de ces frais (remboursement des parts de l'employeur et de l'employé.e, ainsi que des pénalités, s'il y a lieu) à partir de sa subvention ou, à défaut, à partir d'autres fonds, notamment ceux qui lui sont attribués par l'Université.

La propriété intellectuelle appartient à l'étudiant.e.

Nom de l'étudiant.e
(en lettres moulées)

Signature de l'étudiant.e

Date

Nom du. de la responsable du budget (UBR)
(en lettres moulées)

Signature du. de la responsable du budget
(UBR)

Date